

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Pierre FORTIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Françoise RUSSO-MARIE donne procuration à M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Marie SANCHO

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadia IDORANE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex  
☎ 01 41 14 10 10  
☎ 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)  
🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE: **09 OCT. 2024**

1/3

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20240926-2024-062-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 26 septembre 2024**

**DÉLIBÉRATION : Avis sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France**

**N°2024/062**

---

Le Conseil municipal.

Vu le code général des Collectivités territoriales.

Vu la délibération n°CR 2024-002 du 27 mars 2024 du conseil régional d'Ile-de-France arrêtant le projet de plan des mobilités en Ile-de-France 2030.

Vu le projet de plan des mobilités en Ile-de-France 2030.

Considérant la signature, le 20 décembre 2023, du protocole relatif au volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région (CPER) par monsieur Clément BEAUNE, ministre chargé des Transports et madame Valérie PECRESSE, présidente de la région Ile-de-France qui annonce 8,4 Md€ au service des transports des Franciliens dont le lancement d'une étude stratégique pour étudier le prolongement de six de lignes dans les Hauts-de-Seine,

Considérant que le prolongement de la ligne 12 à Sèvres, inscrit au Schéma directeur environnemental (SDRIF-E) ne figure pas au nombre des projets du plan des mobilités en Ile-de-France,

Considérant l'importance que les études de ce prolongement soient engagées au plus vite,

Considérant que la Ville défend une offre de transports publics de qualité comprenant la ponctualité et la régularité de la fréquence des rames de façon à enrayer leur saturation et un renforcement de ces différents réseaux, notamment aux heures de pointe et en soirée durant le week-end,

Considérant le constat que les objectifs poursuivis par le projet du plan des mobilités en Ile-de-France dans nombreux domaines comme notamment l'offre et de qualité de service, la logistique urbaine durable, la mécanisation, la gouvernance intercommunale en termes de stationnement, les infrastructures de recharge pour véhicule électrique, la mobilité solidaire, sont partagés par la Ville et pour certains, déjà mis en œuvre par l'Établissement Public Territorial, Grand Paris Seine Ouest,

Considérant que sur notre territoire, Grand Paris Seine Ouest est compétent et conduit les actions en matière de développement des transports en commun et de mobilités durables et de partage équilibré de l'espace public :

Considérant que dans un souci d'efficacité et de cohérence de territoire, il est important que les villes du Territoire se concertent et que les élus du conseil de territoire rendent un avis global sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France 2030,

Considérant que la présentation en conseil municipal permet une information de tous ces membres et la transmission à chacun de l'ensemble des pièces du projet de plan des mobilités en Ile-de-France 2030,

**DÉLIBÈRE :**  
ARTICLE UNIQUE.

Sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France 2030, arrêté le 27 mars 2024, par le Conseil Régional d'Ile-de-France, **le Conseil municipal de Sèvres exprime l'avis suivant :**

- **Que le prolongement de la ligne 12** jusqu'à Sèvres (grâce aux stations : Issy-RER, La Ferme-Musée Rodin, Brimborion-Ile Seguin et Musée de Sèvres), figure au plan des mobilités en Ile-de-France, au nombre des projets qui pourront être mis en service à horizon 2030,
- **Que dans le cadre de la concertation avec les huit villes de l'ouest parisien** (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray) les élus du conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest, compétent et actif en matière de développement des transports en commun, de mobilités durables et de partage équilibré de l'espace public, émettent un avis commun sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France 2030 du Conseil Régional.

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

Nadia IDORANE

Accusé de réception en préfecture :  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :